

Les violences physiques hors ménage hors situation de vol

Une violence physique désigne l'acte par lequel une personne porte volontairement atteinte à l'intégrité physique d'une autre personne. La qualification pénale et les sanctions de la violence physique dépendent de la gravité des blessures occasionnées. Les violences physiques n'ayant entraîné aucune incapacité de travail (ITT), dites « violences légères », et les violences ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours constituent des infractions contraventionnelles. Les violences physiques ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours sont délictuelles. Enfin, les violences physiques ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente et les violences physiques ayant entraîné la mort constituent des crimes. Par ailleurs, la loi définit une vingtaine de circonstances aggravantes (Code pénal, article 222-13), parmi lesquelles : la victime est un mineur de moins de 15 ans, la victime est un enseignant ou une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions, l'auteur est un conjoint ou un ex-conjoint de la victime, motif raciste, etc.

Dans ce chapitre, les actes de violences physiques qui sont recensés sont ceux commis sur les personnes âgées d'au moins 14 ans, en dehors d'une situation de vol et par un auteur qui n'habite pas avec la victime au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »).

En 2018, 710 000 personnes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré avoir été victimes de violences physiques commises

hors situation de vol ou tentative de vol, et par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête, ce qui représente 1,4 % des personnes de cette classe d'âge. Parmi ces victimes, 46 % sont des femmes et 47 % sont âgées de 14 à 29 ans. La multivictimation – mesurée comme la part de victimes ayant subi plusieurs actes de violences physiques dans l'année – concerne en moyenne deux victimes sur dix ces dernières années (23 % en 2018).

En 2006, le nombre de victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) était de 776 000. Il a ensuite augmenté pour atteindre un pic à 887 000 en 2008. Entre 2007 et 2009, la proportion annuelle de victimes parmi les 14 ans ou plus est stable à 1,7 %. Les violences physiques hors contexte de vol et en dehors du ménage baissent fortement en 2010 : le nombre annuel de victimes passe sous la barre des 700 000 et la proportion de victimes s'établit à 1,4 %, niveaux auxquels ces indicateurs se sont à peu près stabilisés jusqu'en 2015. En 2016, le nombre de victimes de violences physiques hors ménage est le plus bas observé sur la période couverte par l'enquête. Depuis 2015, la proportion de femmes parmi les victimes est significativement supérieure à ce qui a été observé sur les années précédentes (en moyenne, 48 % sur la période 2015-2018 contre 42 % sur la période 2006-2014).

Violences physiques hors ménage - indicateurs annuels
(hors situations de vol ou tentative de vol)

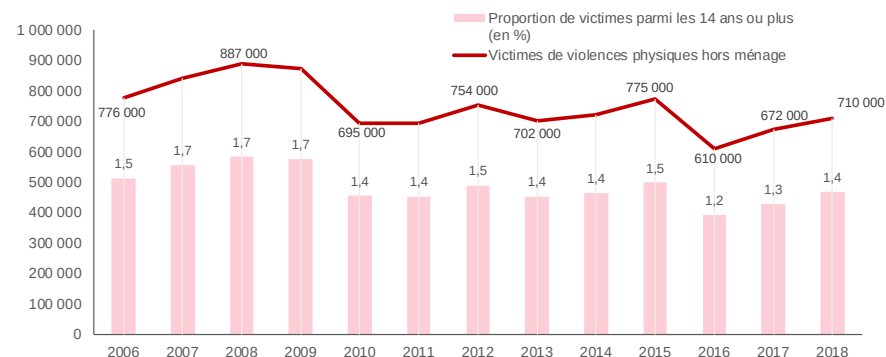
	2006	...	2014	2015	2016	2017	2018
Population des personnes âgées de 14 ans ou plus							
Victimes de violences physiques hors ménage	776 000	...	720 000	775 000	610 000	672 000	710 000
Proportion de victimes parmi les 14 ans ou plus (%)	1,5	...	1,4	1,5	1,2	1,3	1,4
Part de femmes parmi les victimes (%)	41	...	38	49	48	50	46
Part de jeunes (14-29 ans) parmi les victimes (%)	56	...	47	48	44	48	47
Part de multivictimes parmi les victimes (%)	21	...	27	27	31	32	23
Population des personnes âgées de 18 à 75 ans¹							
Victimes de violences physiques hors ménage	626 000	...	665 000	740 000	558 000	579 000	646 000
Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)	1,8	...	1,5	1,7	1,2	1,3	1,4
Part de femmes parmi les victimes (%)	39	...	43	52	49	45	46
Part de jeunes (18-29 ans) parmi les victimes (%)	51	...	41	47	40	43	42
Part de multivictimes ² parmi les victimes (%)	23	...	30	25	32	30	25

1. Dans l'enquête Cadre de vie et sécurité, le nombre de victimes de violences physiques hors ménage est estimé sur l'ensemble de la population des personnes âgées de 14 ans ou plus alors que le nombre de victimes de violences sexuelles hors ménage ainsi que le nombre de victimes de violences au sein du ménage sont estimés sur la population âgée de 18 à 75 ans. À des fins de comparaison avec les chiffres présentés dans les deux chapitres suivants, le tableau présente donc également les violences physiques hors ménage sur le champ restreint des personnes âgées de 18 à 75 ans qui ont répondu au questionnaire auto-administré.

2. Les multivictimes désignent les personnes ayant subi plusieurs actes de menaces au cours d'une année donnée.

Lecture • Parmi les personnes de 14 ans ou plus, 710 000 (soit environ 1,4 %) déclarent avoir été victimes de violences physiques commises par une personne non cohabitante au moment de l'enquête (« hors ménage ») en 2018. Parmi ces victimes, 46 % sont des femmes et 47 % ont entre 14 et 29 ans.

Nombre annuel de victimes de violences physiques hors ménage et proportion de victimes dans la population entre 2006 et 2018



Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 - 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les violences physiques subies par les victimes sont diverses : d'une part les violences avec contact - comme les coups, les gifles, les étranglements, les empoignades, les brûlures, les bousculades, etc. – d'autre part les actes dégradants ou particulièrement intimidants tels que les crachats ou les menaces exercées avec une arme ou un objet dangereux utilisé comme une arme. Ces situations ne sont évidemment pas exclusives les unes des autres. En moyenne sur la période 2016-2018, dans 54 % des cas décrits de violences physiques hors situation de vol commises par une personne non cohabitante au moment de l'enquête, l'auteur a frappé avec les pieds ou les mains, infligé des brûlures et/ou jeté au sol sa victime. Dans 41 % des cas il a giflé, mordu, tiré les cheveux et/ou bousculé brutalement la victime. Dans 12 % des cas, il a tenté d'étrangler ou de porter atteinte à la vie de la victime. Dans 15 % des cas les victimes rapportent que les violences étaient d'une autre nature que celles décrites. Par ailleurs, 17 % des victimes de violences physiques hors ménage et hors situation de vol ont été agressées ou menacées à l'aide d'une arme : 12 % déclarent qu'il s'agissait d'une arme à feu, d'une arme blanche ou d'un autre type d'arme (matraque, bombe lacrymogène, etc.) et 5 % d'un objet dangereux utilisé comme une arme (bâton, tesson de bouteille, etc.). Globalement, dans 91 % des cas décrits, il y a eu des violences avec contact physique (avec ou sans l'usage d'une arme) et dans 9 % des

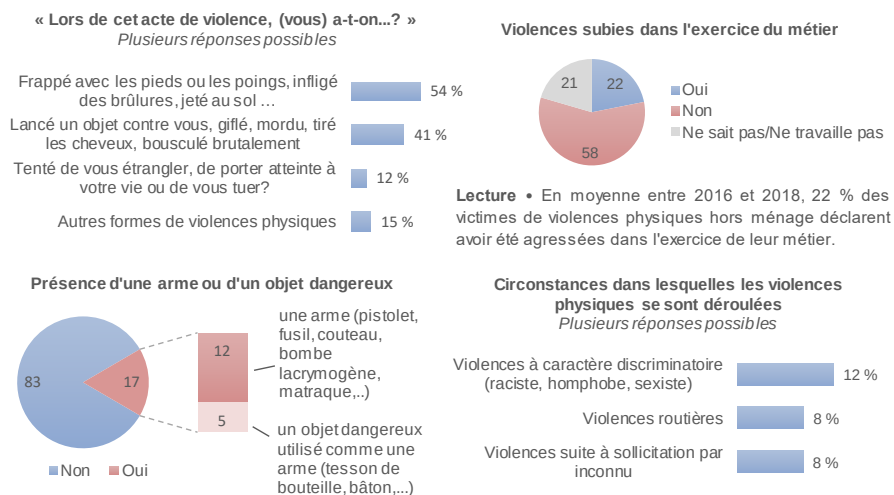
cas, il n'y a pas eu de contact physique mais l'auteur était armé.

En complément de la nature des faits subis, les victimes peuvent préciser certaines circonstances des violences (ces circonstances n'étant encore une fois pas exclusives les unes des autres). Ainsi, en moyenne sur la période 2016-2018, 8 % des cas décrits correspondent à des violences « routières », c'est-à-dire entre automobilistes, motards ou cyclistes, 12 % à des violences à caractère discriminatoire (racistes, xénophobes, homophobes ou sexistes) et 8 % sont survenues suite à une sollicitation par un inconnu (demande de cigarette par exemple). Par ailleurs, 22 % des victimes déclarent qu'elles ont subi les faits dans l'exercice de leur métier.

Les victimes de violences physiques hors ménage déclarent majoritairement (57 % en moyenne entre 2016 et 2018) que les faits se sont déroulés hors du quartier ou du village de résidence. Près de trois quarts des victimes ont subi les violences dans l'un des trois lieux suivants : dans la rue (39 % en moyenne sur la période 2016-2018), sur leur lieu de travail ou d'études (22 %) ou à leur domicile (9 %). Enfin deux tiers des cas décrits se sont déroulés en journée.

Description des faits

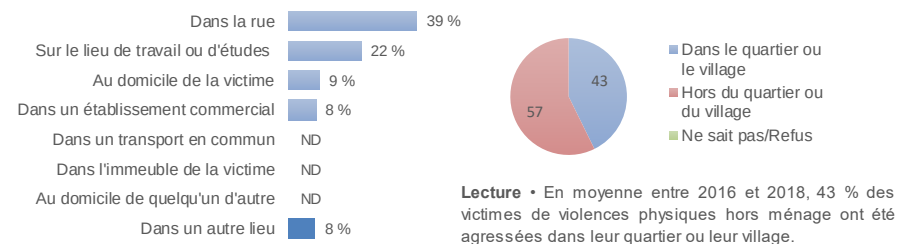
(en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 22 % des victimes de violences physiques hors ménage déclarent avoir été agressées dans l'exercice de leur métier.

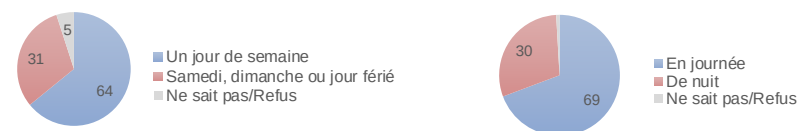
Lieu des faits

(en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Moment des faits

(en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Note • ND= Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

L'écrasante majorité des victimes de violences physiques hors situations de vol et commises par une personne non cohabitante au moment de l'enquête (« hors ménage ») a vu ou su qui était le ou les auteurs des faits et près de 100 % renseignent la question sur le nombre d'auteurs. Le plus souvent, ces actes de violences physiques sont commis par une seule personne (70 % des cas décrits en moyenne sur la période 2016-2018).

Près d'une fois sur deux (48 % en moyenne entre 2016 et 2018), la victime connaissait de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs. Près d'une victime sur dix (9 %) déclare que l'agresseur est un ex-conjoint (ou un conjoint non cohabitante au moment de l'enquête) et près d'une victime sur six (16 %) déclare qu'elle connaissait l'auteur (au moins un des auteurs) de vue ou personnellement dans le cadre du travail ou des études.

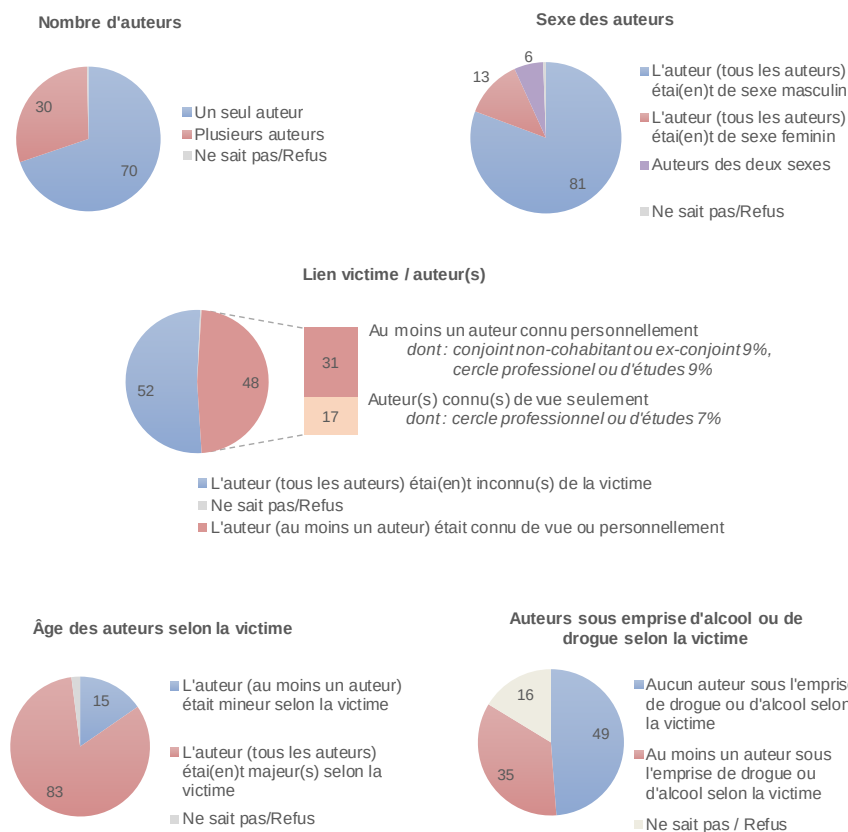
En moyenne sur la période 2016-2018, 81 % des victimes déclarent que l'auteur – tous les auteurs s'ils étaient plusieurs – était exclusivement de sexe masculin. À l'inverse dans 13 % des cas décrits, l'auteur (ou tous les auteurs) était(en)t de sexe féminin. Enfin dans une minorité de cas (6 %) le groupe d'auteurs est composé d'au moins un homme et une femme.

D'après les victimes, l'implication de mineurs dans les actes de violences physiques est relativement peu fréquente. En moyenne entre 2016 et 2018, seuls

15 % des victimes pensent en effet que l'auteur – ou au moins un des auteurs s'ils étaient plusieurs – était mineur. Près de quatre victimes sur cinq (83 %) estiment au contraire que l'auteur – tous les auteurs – était(en)t majeur(s).

Les enquêtés sont également interrogés sur la consommation d'alcool ou de drogue du ou des auteurs. Près de la moitié des victimes de violences physiques (49 % en moyenne entre 2016 et 2018) estiment que l'auteur – ou aucun des auteurs – n'était sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. A contrario, 35 % des victimes pensent que l'auteur – ou au moins un des auteurs – était dans cette situation. Une proportion élevée de victimes (16 %) ne se prononcent pas sur ces questions.

Information sur les auteurs (en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Lecture • En moyenne entre 2016 et 2018, 30 % des victimes de violences physiques hors ménage déclarent qu'elles ont été agressées par plusieurs personnes.

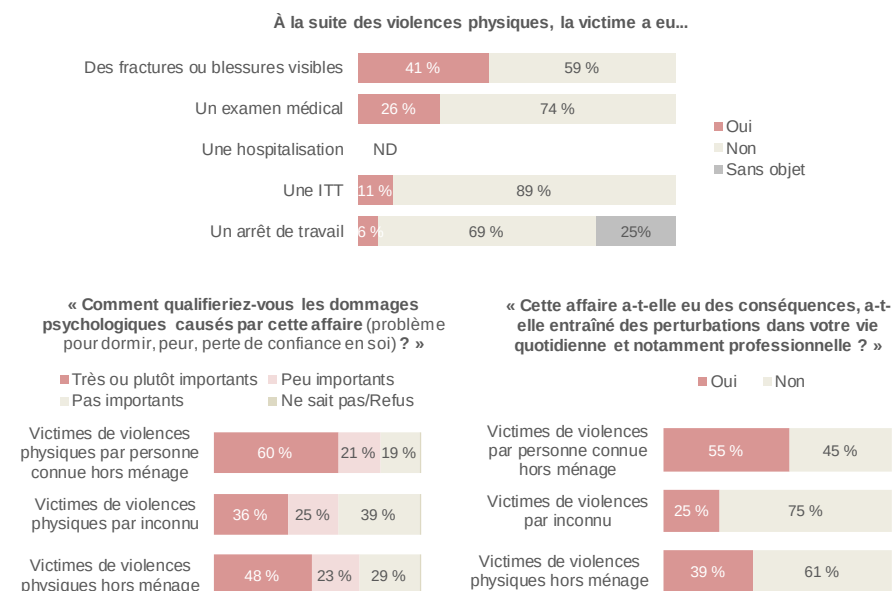
Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.
Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les violences physiques sont des atteintes qui laissent des traces chez les victimes. À commencer par les séquelles physiques : en moyenne entre 2016 et 2018, deux victimes sur cinq (41 %) déclarent présenter des fractures ou des blessures physiques à la suite de l'acte de violence. Plus d'une victime sur quatre (26 %) a déclaré avoir été examinée par un médecin. Néanmoins, la grande majorité (89 %) en moyenne entre 2016 et 2018 n'a pas reçu d'incapacité totale de travail (ITT). De manière générale, 39 % des victimes rapportent que les violences physiques qu'elles ont subies ont entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne, notamment professionnelle. Cette proportion est plus élevée (55 %) parmi les victimes agressées par une personne connue hors ménage (c'est-à-dire par une personne non cohabitante au moment de l'enquête). En matière de préjudice psychologique, sur la période 2016-2018, 48 % des victimes considèrent les répercussions de cette affaire « plutôt importantes » voire « très importantes » et moins d'une victime sur quatre les juge « peu importantes ». Trois victimes sur dix (29 %) estiment que les dommages psychologiques ne sont « pas importants ». Quand l'auteur est connu, 60 % des victimes jugent ces répercussions psychologiques « plutôt voire très importantes » contre 36 % des victimes de violences physiques par auteur inconnu.

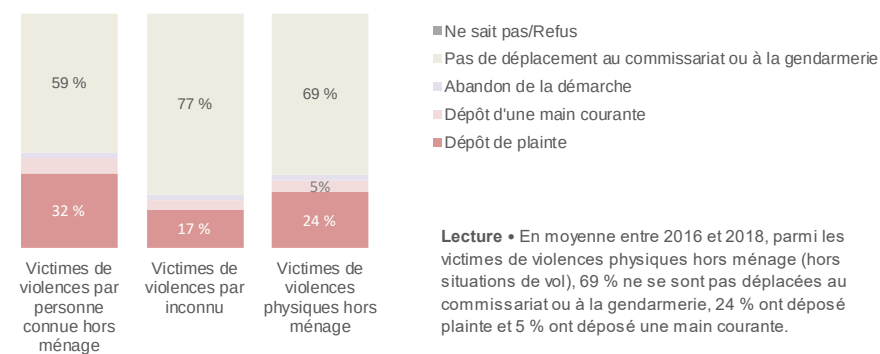
Globalement, le signalement auprès des forces de sécurité est une démarche effectuée par une minorité de victimes

de violences physiques hors situations de vol et en dehors du ménage. En moyenne sur la période 2016-2018, 69 % des victimes déclarent qu'elles ne se sont pas déplacées dans un commissariat ou dans une gendarmerie. Le plus souvent, selon elles, parce que les faits ne sont pas assez graves ou bien parce que cela n'aurait servi à rien. Dans l'ensemble, 24 % des victimes ont déposé plainte et 5 % ont fait une déclaration de type main courante. Le dépôt de plainte est plus fréquent quand l'auteur est connu que quand il ne l'est pas (respectivement 32 % contre 17 % en moyenne sur la période 2016-2018).

Préjudice physique et psychologique (en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Déclaration à la police ou à la gendarmerie (en % des victimes de violences physiques hors ménage)



Note • ND= Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI ; traitements SSMSI.

En moyenne chaque année sur la période 2016-2018, 1,3 % des personnes âgées de 14 ans ou plus (1 sur 75) déclarent avoir été victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) dans l'année précédant l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités selon les caractéristiques personnelles des victimes que l'enquête permet de préciser.

Contrairement aux atteintes crapuleuses comme les vols de voiture ou les vols personnels avec ou sans violence, la proportion annuelle de victimes dans les différentes grandes régions de métropole ne s'écarte pas significativement de la moyenne sur la période 2016-2018, hormis pour les habitants de Nouvelle-Aquitaine qui sont moins exposés. On constate également peu de différences selon la taille de l'agglomération. À l'exception des grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants, un peu plus exposées que les autres en moyenne, les habitants des territoires ruraux, de l'agglomération parisienne et ceux des agglomérations urbaines de moins de 100 000 habitants apparaissent pareillement exposés (entre 1,0 % et 1,4 % sur la période 2016-2018). Au sein des villes, le taux de victimation annuel moyen des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)¹ est plus élevé que celui des personnes vivant hors

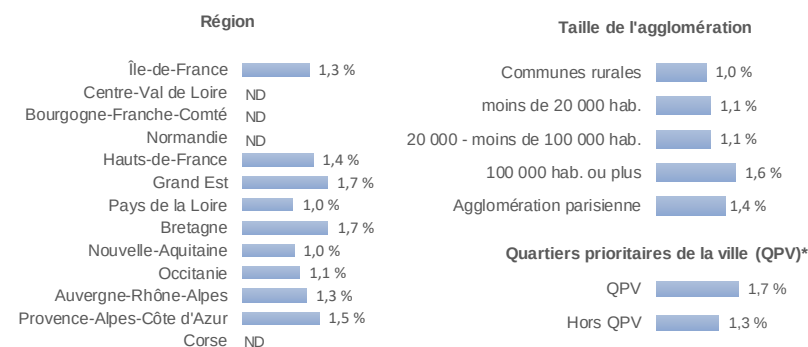
quartiers prioritaires (1,7 % contre 1,3 % sur la période 2015-2017).

Les caractéristiques personnelles des victimes – âge, lien à la migration, statut d'activité, niveau de vie du ménage – font apparaître des différences plus marquées en matière de violences physiques hors ménage, à l'exception du sexe. Comme pour les vols - violents ou non - les jeunes sont de loin la catégorie d'âge la plus exposée : en moyenne chaque année entre 2016 et 2018, 2,7 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques hors ménage. Plus que l'âge encore, le statut d'activité apparaît discriminant. Sur la période 2016-2018, chaque année en moyenne 2,2 % des étudiants, collégiens ou lycéens d'au moins 14 ans et 2,9 % des chômeurs ont déclaré avoir été victimes de violences physiques (hors situations de vol et hors ménage).

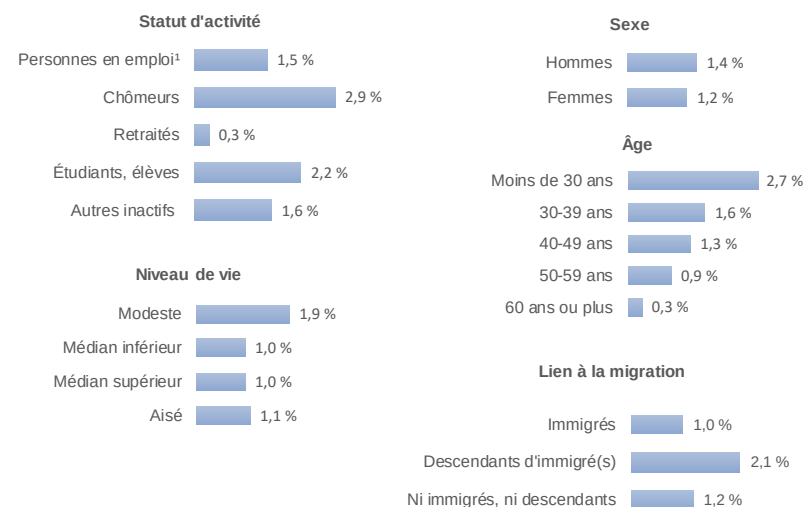
Les personnes appartenant aux ménages disposant des revenus les plus modestes apparaissent plus exposées que les autres aux violences physiques en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol (1,9 % contre 1,0 % à 1,1 % en moyenne annuelle sur la période 2016-2018). Enfin, la proportion annuelle de victimes de violences physiques hors ménage parmi les descendants d'immigrés (2,1 % sur la période 2016-2018) est plus élevée que parmi les personnes immigrées (1,0 %) ou les personnes ni immigrées, ni descendantes d'immigrés (1,2 %).

¹ Les données sur la période 2016-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV. Les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

Proportion de victimes de violences physiques hors ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence (hors situations de vol)



Proportion de victimes de violences physiques hors ménage selon les caractéristiques socio-démographiques (hors situations de vol)



* Moyennes sur la période 2015-2017.

1. Y compris apprentis et stages rémunérés.

Note • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

Lecture • En moyenne chaque année entre 2016 et 2018, 1,6 % des personnes âgées de 30 à 39 ans ont déclaré avoir été victimes de violences physiques (hors situations de vol) de la part de personne(s) non cohabitante(s) au moment de l'enquête (« hors ménage »).

Champ • Personnes de 14 ans ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2017 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI ; traitements SSMSI.